

Décision n°2025-001

SCRUTIN DU 25 AU 27 MARS 2025
ARRETE ELECTORAL PORTANT CONSTITUTION
DU COMITE ELECTORAL CONSULTATIF (CoEC) DE LA COMUE DE TOULOUSE

Le Président,

VU le code de l'éducation nationale

VU le décret n°2022-1537 du 8 décembre 2022 modifié relatif à la communauté d'universités et établissements de Toulouse, et notamment l'article 3

VU le règlement intérieur de la Comue de Toulouse, et notamment l'article R11

DECIDE

Article 1^{er} :

Le président de la Comue de Toulouse (ci-après « la Comue ») est responsable de l'organisation des élections au Conseil d'administration et au Parlement étudiant de la Comue.

Pour l'ensemble des opérations d'organisation, le président de la Comue est assisté d'un comité électoral consultatif qu'il préside¹. En cas d'empêchement, la directrice générale des services le préside ou, en son absence, la directrice générale adjointe Vie institutionnelle et Juridique, le préside.

Ce comité est composé de :

- Deux représentants pour la Comue dont la directrice générale des services,
- Un représentant pour l'Université Toulouse Capitole,
- Un représentant pour l'Université Toulouse Jean Jaurès,
- Un représentant pour l'Université de Toulouse (ex-Université Toulouse III Paul Sabatier),
- Un représentant pour l'Institut National Polytechnique de Toulouse,
- Un représentant pour l'Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse,
- Un représentant pour l'Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace,
- Un représentant pour l'Institut National Universitaire Champollion,
- Un représentant pour l'École nationale de l'aviation civile,
- Un représentant pour l'École nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse.
- Un représentant pour l'Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées,

Chacun de ces représentants est désigné par la direction de son établissement.

S'ajoutent :

- Un représentant des usagers de chaque liste représentée au conseil d'administration et au parlement étudiant de la Comue et désigné par et parmi la liste,
- Un représentant désigné par le recteur de région académique.

¹ Cf. article R11 du RI de la Comue.

Les représentants des établissements fondateurs pourront être accompagnés d'un personnel de leur service élections.

Ce comité est complété par les délégués des listes de candidats désignés au moment du dépôt de ces listes.

Les membres du Comité électoral consultatif (ci-après « le CoEC ») ont voix consultative.

Article 2 : Modalités de fonctionnement du CoEC

Le Président du CoEC ou son représentant peut conduire la réunion du comité même en l'absence d'un ou plusieurs représentants régulièrement convoqués.

Le CoEC est un organe à caractère administratif composé de trois personnes au moins et ayant vocation à rendre des avis consultatifs. Un procès-verbal est établi à l'issue de chaque réunion du CoEC.

Article 3 : Rôle du CoEC de la Comue et calendrier des réunions

Le rôle du CoEC est de :

- Préparer les listes électorales arrêtées par le président de la Comue,
- Vérifier l'éligibilité des candidats,
- Vérifier la stricte égalité entre les candidats,
- Organiser le dépouillement et collecter les résultats.

L'ensemble des réunions du CoEC de la Comue se dérouleront, en principe en présentiel, au 41 allées Jules Guesde (Toulouse) aux dates suivantes :

Validation des listes électorales provisoires	Mercredi 5 février 2025 à 14h (2 ^{ème} étage – salle verte)
Validation des listes de candidatures et des candidatures	Mercredi 12 mars 2025 à 14h (2 ^{ème} étage – salle verte)
Validation des listes électorales officielles et constitution du bureau de vote central	Jeudi 20 mars 2025 à 14h30 (2 ^{ème} étage – salle verte)
Réunion du bureau de vote central -test et fermeture de l'urne électronique	Lundi 24 mars 2025 à 14h30 (2 ^{ème} étage – salle verte)
Dépouillement aux 41 allées Jules Guesde (Toulouse)	Jeudi 27 mars 2025 à partir de 17h15 (RDC- salle du Conseil)

La Comue se réserve la possibilité d'organiser ces réunions en distanciel en communiquant aux membres du CoEC un lien pour une visioconférence.

Fait à Toulouse, le 8 janvier 2025

Le président de la Comue de Toulouse

Michael TOPLIS